

~~FRC. 892~~

Case
FRC
13750

PÉTITION

A LA

CONVENTION NATIONALE,

*Pour le Citoyen Auzat, directeur
des transports militaires de
l'armée du Nord, et la Ci-
toyenne Auzat, son épouse.*

THE NEWBERRY
LIBRARY

1877

NOTICE

COMMISSIONER OF LANDS

Notice is hereby given that the following lands are offered for sale at public auction on the 1st day of August 1877 at 11 o'clock in the forenoon at the office of the Commissioner of Lands in the City of New York.

The lands are situated in the County of New York and are more particularly described in the accompanying schedule.

PÉTITION

A LA

CONVENTION NATIONALE,

Pour le citoyen Auzat, directeur des transports militaires de l'armée du Nord, et la citoyenne Auzat, son épouse.

Paris, 17 vendémiaire, 3^e année
de l'ère républicaine.

Le tyran est mort; mais la tyrannie vit encore;
et les calomniateurs sont impunis!

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Telle était l'influence funeste du génie malfesant du dernier tyran abattu par la convention, qu'il devait, après sa

mort, faire arrêter presque autant d'innocens, qu'il en avait fait périr pendant sa vie ! Depuis le 10 thermidor, la calomnie et la malveillance ont pris le prétexte de la conspiration de Robespierre pour exercer leurs vengeances particulières, et faire arrêter les meilleurs patriotes ; des familles entières se trouvent aujourd'hui dans les fers, sans autre motif de leur arrestation, que de tenir de près ou de loin à un patriote de bonne foi, qui se croyait trop heureux de loger Robespierre et de se ruiner pour lui, parce qu'il le jugeait vertueux (a).

Le citoyen Auzat et son épouse sont

(a) Je suis arrêté à cause de mon épouse ; mon épouse à cause de son père ; son père et toute sa famille pour avoir logé Robespierre. Si ce système continue, et que la chute d'un représentant entraîne l'arrestation de son hôte, et de tous ses proches pendant plusieurs mois, les députés peuvent se pourvoir de tentes, ou s'attendre à coucher au bivouac, car il y a tout lieu de croire qu'ils ne trouveront plus de logemens.

détenus à la Conciergerie , sans qu'il y ait contre eux aucun délit , aucun reproche fondé à leur faire ; mariés depuis trois ans , à 100 lieues de Paris , et n'ayant jamais vécu auprès des patriotes de bonne foi que trompait si cruellement le tyran , sous le masque du patriotisme , ils n'ont jamais partagé ses principes ; ceux qui ont fréquenté , depuis dix mois , le citoyen Auzat et son épouse , savent qu'elle était depuis long-tems leur opinion sur le tyran et sur ses maximes atroces ; il suffit de savoir qu'ils étaient mal vus de tout ce qui entourait Robespierre , et de Robespierre lui-même , pour juger qu'à 90 lieues de Paris , et au fond de la Belgique , ils n'ont pris aucune part à l'affaire du 9 thermidor , qu'ils n'ont sue que cinq jours après (1) : et certes , plus de deux mois et demi de détention qu'ont déjà subi les pétitionnaires , ont dû suffire pour éclairer leur conduite ; si l'on n'a rien trouvé

(1) J'étais alors à Bruxelles avec mon épouse.

dans leur correspondance ni dans celle des conspirateurs qui puisse les impliquer, leur innocence est suffisamment reconnue; on n'est pas, à 80 lieues, l'agent d'un homme, sans lui écrire et sans recevoir de ses nouvelles; on n'est pas agent sans agir. Eh! où sont les actes de conspiration que nous avons commis! Il n'y a contre les pétitionnaires ni plainte, ni dénonciation (b), ni indice, ni preuve

(b) Je n'appelle pas *dénonciation* les déclamations vagues, et les calomnies proférées contre moi dans la séance de la convention nationale, du 25 thermidor, par Duhem, qui ne m'a jamais ni vu ni connu, et qui conséquemment n'a pu rien dire qui porta coup; au reste, il est des hommes dont l'improbation est un titre civique, et un éloge complet pour celui qui en est l'objet; pour savoir si je marchais dans le sens de Robespierre, il suffit de transcrire ici deux passages des lettres que j'ai écrit il y a dix mois, et dont on a fait tant de bruit dans la séance du 25 thermidor, parce qu'on n'en a pris çà et là que quelques lambeaux, et qu'on en a tronqué le sens, et souvent même les expressions, pour tromper la con-

de complicité qui puisse les traduire en jugement ; tout leur crime est dans leur parenté seule avec de bonnes gens , trompés par le tyran , ils peuvent donc , sous le règne de la justice , où les fautes sont personnelles , réclamer leur liberté avec confiance.

O vous qui tenez aujourd'hui les rênes du gouvernement , réfléchissez sur les malheurs de vos semblables , et faites-les cesser ; songez qu'ils gémissent dans les cachots , privés des consolations de leurs amis et de leurs proches ; songez que

vention nationale..... Je me tais..... parce que je ne veux nuire à personne , pas même à ceux qui ont voulu me perdre (1).

(1) Voilà trois fois que je suis dénoncé pour ces lettres ; la première fois à Couthon , comme son ennemi , et celui du système de terreur ; la seconde fois à Hébert , pour avoir dit , deux mois avant sa mort , Hébert et Chaumette filent leur corde ; et enfin aujourd'hui , par un contraste étonnant avec la première dénonciation , comme agent de Robespierre , sans avoir jamais agi pour lui.

chaque heure de la détention d'un innocent est une injustice atroce et irréparable ; écrasez les hommes de sang , les antropophages atrabilaires qui continuent le système affreux de la tyrannie , et rendez à la liberté , à la patrie , des citoyens vertueux qui ne respirent encore que pour elle !

Salut et respect.

AUZAT.

Sophie AUZAT.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Le premier passage de mes lettres, qu'on a fait imprimer sans mon aveu, est extrait de celle écrite à mon père, en ces termes ;

Paris, 15 frimaire.

“ On vient d'organiser le gouverne-
” ment révolutionnaire et provisoire ;
” tous les actes arbitraires sont proserits ;

„ c'est le dernier coup porté aux mal-
 „ veillans qui commençaient à prêcher
 „ le pillage , l'athéisme , et tous les dé-
 „ sordres, pour ramener l'ancien régime ;
 „ on ne se fie plus aux déprétrisations ,
 „ et à toutes les grimaces des exagéra-
 „ teurs ; les prêtres fourbes , les nobles
 „ extravagans , et les étrangers qui prê-
 „ chaient la république universelle , sont
 „ dans la fange ; nous aurons la répu-
 „ blique , et nous serons libres , malgré
 „ toutes les factions.

„ Je suis , etc. „

Dans une autre lettre , écrite à ma
 belle - sœur , à Issoire , je m'exprimais
 ainsi :

Paris , 22 frimaire.

„ Les choses vont toujours ici à l'or-
 „ dinaire ; on ne sait trop ce que cela
 „ deviendra ; on ne peut que se noyer
 „ dans une mer de conjectures , parce
 „ que la marche n'est pas constante et
 „ soutenue ; j'espère cependant que cela

„ finira bien , et que nous aurons enfin
„ véritablement la liberté , l'égalité et la
„ république ; nous n'avons eu jusqu'ici
„ que les épines , il faut espérer que les
„ roses viendront ; les choses ne sont
„ jamais si près de bien aller , que lors-
„ qu'elles ont été trop mal ; on se lassera
„ peut-être à la fin de tuer et d'empri-
„ sonner (2) , et l'on reconnoîtra qu'il
„ vaut mieux enchaîner un peuple à la
„ république , par de bonnes loix et par
„ un gouvernement heureux et libre ,
„ que par la terreur et la crainte , qui
„ ne peuvent convenir qu'à des esclaves :
„ *Di meliora piis.* „

Est-ce là du système de Robespierre
et de la tyrannie ? n'est-ce pas plutôt de

(2) J'avais assisté alors à quelques jugemens du tribunal révolutionnaire , où j'avais vu condamner des malheureux à la mort , sans pièces , sans témoins , et sur la simple dénonciation de leurs plus cruels ennemis ; je pensais , avec raison , que ce système de sang ne pouvait pas tenir.

celui de Talien , de celui de la justice et de la raison , proclamés dans un tems où il était si dangereux de le faire ? Je mangeais cependant souvent à cette époque avec Robespierre , chez mon beau-père ; et la contagion ne m'avait point gagné ; qu'on juge donc par-là de ce que je pensais huit mois après , étant à 80 lieues de Robespierre , et n'ayant aucune correspondance avec lui ; je défie que , dans toutes mes lettres , dans tous mes écrits , on trouve un seul passage , une seule ligne , dans le système de la tyrannie , et dans d'autres principes que ceux du patriotisme le plus épuré.

*Réponse à toutes les calomnies proférées
contre le citoyen Auzat.*

Certificat de civisme et de bonne conduite.

Je soussigné , certifie que le C. Auzat , directeur général des transports militaires à l'armée du Nord , division de Lille , a

conduit son service, depuis le 22 pluviôse qu'il est à la tête de cette administration, avec zèle, intelligence et activité, que, quoique arrivé à une époque où la pénurie des moyens de tout genre était extrême, il a pleinement et exactement satisfait à toutes les réquisitions qui lui ont été faites pour les besoins de l'armée; qu'il a pourvu, par son ardente activité, à la réparation des caissons, et à l'approvisionnement des magasins et du dépôt, tant en chevaux qu'autres objets, et qu'il a sans cesse manifesté les principes d'un franc républicain.

Lille, le 1^{er} floréal, 2^e année de l'ère républicaine,

Signé, le général de division, SOUHAM.

Le chef de la 27^e demie brigade, commandant le camp de Marc en Bareuil,

DEHAIE.

Vu et appuyé par l'ordonnateur,

Signé, OLLIVIER.

Le représentant du peuple envoyé près l'armée du Nord, s'empresse de rendre témoignage du zèle, de l'activité et de l'intelligence avec lesquels il a constamment vu le citoyen Auzat remplir ses fonctions.

Lille, le 4 floréal, an 2^e de la république,
une et indivisible,

Signé, FLORENT GUYOT.

Lettre du citoyen Choudieu, représentant du peuple, à la citoyenne Auzat, en arrestation à Lille.

Marquette, le 28 thermidor.

J'ai lu, comme vous, citoyenne, dans les papiers publics, la dénonciation qui a été faite contre votre mari, et j'ai pensé qu'il lui serait facile de se justifier, parce que j'aime à croire *qu'il est bon patriote, et qu'il mérite l'estime des véritables amis de la liberté.*

Je vous invite à la patience, la vérité perce toujours, et tôt ou tard l'innocence

triomphe de ses calomniateurs. Quant à moi , je n'ai point connu le citoyen Auzat d'une manière assez particulière , pour m'expliquer sur ses sentimens politiques et sur ses relations ; mais vous me trouverez toujours prêt à attester *que je n'ai jamais rien trouvé de reprehensible dans sa conduite , et que j'ai été aussi surpris que vous de le voir accuser de dilapidation (c).*

(c) Cette lettre prouve la fausseté de ce qui a été dit dans la séance du 25 thermidor, par Duhem , *que les représentans Richard et Choudieu m'avaient fait arrêter pour ma mauvaise conduite, et pour les dilapidations commises dans mon administration ; non-seulement je n'ai pas commis de dilapidations , mais je n'ai même pas pu en commettre ; tout le monde sait que je ne touchais aucun fonds , que je ne faisais aucune vente ni aucun achat , que j'avais toute la responsabilité du service , mais aucune comptabilité : je suis parti pour l'armée avec mille livres qu'une de mes parentes m'avait prêtées ; outre mes appointemens , j'ai dépensé , au service de la république , cette somme , que je dois encore ; voilà comme j'ai dilapidé les fonds de la république. Qu'on s'informe de ma conduite*

Je desirerais pouvoir vous donner d'autre consolation , mais je ne puis , en ce moment , que vous renouveler l'assurance de mes sentimens , qui ne dépendront jamais de l'opinion des autres.

Signé , PIERRE CHOUDIEU.

auprès de Pichegra , auprès du général Ferrand , Sauviale et autres , on saura que j'ai rempli mon poste en honnête homme , en républicain zélé et courageux , et que j'ai mérité et obtenu l'estime de tous les gens de bien , et les regrets de mes camarades.

Nota. Depuis que je suis arrêté , je n'ai pu encore obtenir d'être intérogé , ni de connaître les motifs précis de mon arrestation , et sur-tout *les nouveaux renseignemens* transmis au comité de sûreté générale , qui m'ont fait traduire à la conciergerie , après avoir été acquitté une première fois , par un arrêté du 10 fructidor. Je demande , comme une justice rigoureuse , que la convention natio-

nale se fasse rendre compte, dans trois jours, de ces *renseignemens*, qui semblent porter autant sur moi et sur mon épouse, que sur onze compagnons d'infortune; arrivés de Lille avec nous. Leurs femmes, leurs enfans, leurs amis, firent avant-hier une pétition à la barre de la convention, pour demander justice; nous la demandons comme eux; nous n'avons pour nous que notre innocence et la bienveillance des gens de bien; cest à vous que nous nous adressons pour obtenir enfin la liberté ou la mort, pour nous soustraire à la misère et au désespoir qui nous assiègent.

Signé, A U Z A T,